

Service social



L'organisation communautaire, à contre-courant de l'État-Business

Gérald Doré et Denis Fortin

Volume 34, numéro 2-3, 1985

L'organisation communautaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/706268ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/706268ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Doré, G. & Fortin, D. (1985). L'organisation communautaire, à contre-courant de l'État-Business. *Service social*, 34(2-3), 206-209.
<https://doi.org/10.7202/706268ar>

Tous droits réservés © Service social, 1985

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'organisation communautaire, à contre-courant de l'État-Business *

Parler de l'organisation communautaire dans la conjoncture actuelle où les services sociaux publics sont redéfinis, à travers la crise de restructuration du capitalisme, c'est vouloir réaffirmer sa spécificité. C'est également mettre à découvert les fonctions que les responsables des Affaires sociales dans le bloc au pouvoir voudraient bien lui assigner, dans un contexte où ils cherchent à reporter sur des aidants non professionnels (parents, amis, voisins, bénévoles) l'augmentation de la demande de services sociaux, elle-même occasionnée par l'actuelle crise économique.

Dans les années 1940, le vent de la socialisation des risques sociaux (État-Providence) a soufflé de l'Angleterre travailliste vers le Canada, pour s'infiltrer bien plus tard au Québec, à la faveur de la Révolution tranquille. Par les temps qui courent, c'est le vent de la privatisation des risques sociaux qui nous vient de l'Angleterre conservatrice de madame Thatcher. En 1942, c'était le rapport Beveridge. En 1982, c'est le rapport Barclay et sa thèse insidieuse sur la sous-utilisation des capacités naturelles des individus et des communautés ; insidieuse, parce qu'elle tombe à point pour justifier les coupures de services sociaux professionnels et publics, à un moment où les effets de la crise les rendent plus que jamais nécessaires.

Dans ce contexte, les agents et agentes qui font les pratiques d'organisation communautaire dans le réseau public (organisateur et organisatrices communautaires, travailleurs et travailleuses communautaires) seraient bien vus de consacrer toutes leurs énergies à mobiliser et coordonner des bénévoles qui, suite à une formation sommaire (ou pas de formation du tout), seraient appelés à donner des services qui, hier encore, étaient reconnus requérir une formation universitaire ou collégiale en sciences humaines. Et comme les femmes ont moins facilement accès au marché du travail et que l'aide aux autres s'inscrit en continuité directe avec leurs rôles traditionnels, les aidants naturels sont naturellement appelés à être majoritairement des aidantes naturelles.

Le déroulement harmonieux du scénario serait ainsi susceptible de ramener l'organisation communautaire à l'ambiguïté de sa définition d'avant l'État-Providence, où elle était confondue avec le développement et la gestion des services sociaux privés. À la différence toutefois que les organisateurs et organisatrices communautaires se retrouveraient maintenant dans la position de salariés de l'État, gestionnaires de ressources humaines gratuites, et sous la gouverne de cadres qui, eux, se réserveraient la gestion de ressources humaines payées et professionnelles.

Ce serait là mettre une croix sur vingt ans d'action et de réflexion qui ont contribué à bâtir, au Québec, cette pratique spécifique et originale qui a été successivement désignée par les termes d'organisation communautaire, d'animation sociale, d'intervention collective et, de nouveau, avec l'avènement des C.L.S.C., d'organisation communautaire. Le propos de ce numéro vise, au contraire, à révéler la spécificité de l'organisation communautaire, en renouant avec son histoire, et à retracer la nature des enjeux qui la concernent, dans le contexte actuel de la crise et de la désorganisation des services sociaux qui en découle.

Plusieurs articles abordent la conjoncture que nous venons d'évoquer, notamment ceux de Bourque et Panet-Raymond qui s'y rapportent explicitement, alors que ceux de Deslauriers et Doré y font allusion. Ce dernier vient délimiter la spécificité du thème à l'étude en en proposant une définition et un paradigme et en indiquant les zones-frontières où une confusion est entretenue entre organisation communautaire et gestion, d'une part, et entre organisation communautaire et service social des groupes, d'autre part. Deux modèles d'intervention indiqués dans le paradigme, et étroitement reliés à l'actualité de la pratique en organisation communautaire, sont mis en valeur dans des articles qui leur sont consacrés. Dans la ligne des modèles de politisation, Jocelyne Barnabé nous présente une pratique de conscientisation à la base, sur le plan local, avec des femmes de la classe populaire. Colette Humbert, quant à elle, nous fait réfléchir sur les prolongements de ce type de pratique sur le plan politique. Dans la ligne des modèles d'appropriation, Laval Doucet nous présente l'éco-développement, expression de l'enjeu écologique, comme démarche de construction d'une pratique participative sur le plan local.

Trois articles mettent en valeur l'importance de la recherche comme dimension de la pratique en organisation communautaire. Fortin et Roinsol nous montrent comment, aussi bien en contexte universitaire qu'institutionnel de pratique, on peut développer des recherches-actions qui nourrissent et renforcent l'action de collectivités

mobilisées pour la transformation de leurs conditions de vie. La contribution de Lionel Groulx est, en contrepartie, une critique épistémologique, située dans un rapport d'extériorité à des recherches menées sur les pratiques d'organisation communautaire des années 1960 et 1970.

Les articles de Humbert, Deslauriers et Jacob ouvrent ce numéro sur les enjeux, à l'échelle nationale et internationale, auxquels renvoie l'organisation communautaire.

Dans notre propre contexte, et à la lumière de l'itinéraire retracé précédemment, il devient plus évident que la production de ce numéro n'est pas étrangère à la présente conjoncture de crise, ni au branle-bas qui prévaut depuis le début des années 1980 au sein du réseau des Affaires sociales.

Commandée indirectement, au départ, par les principaux bailleurs de fonds de la revue, du moins par d'aucuns plus attentifs à certains facteurs plus significatifs de la conjoncture, la parution de ce numéro intervient également au moment où se tiennent d'importants débats, au Québec, sur le sens à donner à ce grand remue-ménage amorcé par l'État dans les services sociaux, entre autres depuis 1983-1984.

La Commission Rochon, mise sur pied en juin 1985 et qui doit remettre son rapport au cours de 1987, constitue l'une de ces grandes enceintes où se jouent présentement la légitimité et la définition des nouvelles directions à prendre pour que cet imposant virage de « l'État-Providence » à « l'État-Business » puisse s'effectuer avec douceur et efficacité.

Au cœur de cette cure d'amaigrissement dite nécessaire au niveau du « social », l'organisation communautaire constitue sans contredit un enjeu important, autour duquel risquent fort de se dessiner les nouvelles orientations de la pratique du service social.

En ce qui concerne l'organisation communautaire proprement dite, les questions sont d'ores et déjà posées. Qui définira les orientations de sa pratique et les populations-cibles privilégiées? Quelles seront les fonctions véritables de celle-ci dans le nouveau cadre institutionnel des services sociaux et du service social? En somme, qui en détiendra le contrôle et à quelles fins?

Des réponses apportées à ces questions sur le terrain même de l'action dépend le sort de la portion principale de cette pratique au Québec: celle se situant à l'intérieur du réseau des Affaires sociales.

Le terrain de cette lutte, en ce moment, est carrément politique. Et, il appartient d'abord aux organisateurs et aux organisatrices communautaires, de même qu'aux travailleurs et aux travailleuses communautaires du réseau, qui sont des syndiqués et dont le titre d'emploi est

reconnu dans les conventions collectives, de s'organiser pour défendre la spécificité de leur pratique et de leur métier.

Cette lutte, pour aboutir, commande d'être menée en étroite solidarité avec les groupes du milieu que cette pratique a pour fonction de susciter et de servir. Elle doit enfin prendre forme et se dérouler d'abord à partir d'une prise en compte de la détérioration des conditions de vie et de la régression des droits sociaux qu'engendre, pour les populations visées, cette forme sauvage dite « néo-libérale » de gestion, par l'État, de la crise actuelle.

Gérald DORÉ

Denis FORTIN

Note

- * Ce numéro a été produit sous la responsabilité d'une équipe composée de Gérald Doré, Laval Doucet, Yves Hurtubise et Denis Fortin (coordonnateur).

Le concept de l'État-Business fut d'abord utilisé publiquement par le Ministre du Commerce extérieur du Québec, Pierre McDonald, puis il fut subséquemment repris à son compte par le Ministre Paul Gobeil, président du Conseil du Trésor. Voir à ce propos l'article de Lise Bissonnette, « L'État sous influence », *Le Devoir*, 4 mars 1986, p. 6.